



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Ouverture d'une filière CGEA au lycée Jules Rieffel

Question orale n° 1025

### Texte de la question

Mme Anne-France Brunet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation du lycée Jules Rieffel de Saint-Herblain. Fusionné en 2014 avec le lycée du Grand Blottereau, Jules Rieffel constitue le seul établissement public local d'enseignement de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Loire-Atlantique. En juin 2018, ce même établissement a adressé à la délégation à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), ainsi qu'au service régional de formation et du développement (SFRD), une demande visant à ouvrir une nouvelle formation professionnelle en « conduite et gestion de l'exploitation agricole, support polyculture et élevage ». À ce jour, le lycée Jules Rieffel n'a toujours pas obtenu de réponse de la part du ministère. Pourtant, cette nouvelle filière viendrait répondre aux besoins et au maintien de la filière bovine laitière dans le département, aujourd'hui uniquement assurée par un établissement privé. Elle répondrait également aux demandes en matière de compétence et de qualification nécessaire à la conduite d'exploitations dans un contexte changeant, marqué par la concurrence internationale et qui fait face à des exigences environnementales et sanitaires accrues. Alors que les crédits du programme 143 ont augmenté de près de 7 millions d'euros dans la dernière loi de finances, elle lui demande s'il entend reconsidérer l'ouverture de cette filière CGEA.

### Texte de la réponse

FILIÈRE CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE AU LYCÉE JULES-RIEFFEL DE SAINT-HERBLAIN

**M. le président.** La parole est à Mme Anne-France Brunet, pour exposer sa question, n° 1025, relative à la filière conduite et gestion de l'exploitation agricole au lycée Jules-Rieffel de Saint-Herblain.

**Mme Anne-France Brunet.** Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, j'appelle votre attention sur la situation du lycée Jules-Rieffel de Saint-Herblain, dans le département de la Loire-Atlantique.

Fusionné en 2014 avec le lycée du Grand Blottereau, le lycée Jules-Rieffel constitue le seul établissement public local de formation professionnelle agricole. En juin 2018, cet établissement a adressé à la délégation à la formation professionnelle initiale et continue, ainsi qu'au service régional de formation et du développement, une demande visant à ouvrir une nouvelle formation professionnelle en conduite et gestion de l'exploitation agricole, support polyculture et élevage.

À ce jour, le lycée Jules-Rieffel n'a toujours pas obtenu de réponse de la part du ministère. Pourtant, cette nouvelle filière viendrait répondre aux besoins de la filière bovine laitière du département et permettrait son maintien – besoins aujourd'hui satisfaits par un établissement privé situé hors du département.

Elle répondrait également aux demandes de compétences et de qualifications nécessaires à la conduite d'exploitations dans un contexte changeant, marqué par la concurrence internationale et par des exigences

environnementales et sanitaires accrues.

La filière est porteuse, on le sait : le taux d'insertion de ceux qui en sont issus avoisine 80 %. Les jeunes sont donc demandeurs. Or leur insertion professionnelle est notre priorité, et l'agriculture une nécessité.

Alors que les crédits du programme 143 ont augmenté de près de 7 millions d'euros dans la dernière loi de finances, les voyants, si j'ose dire, sont au vert pour l'ouverture d'une telle filière au lycée Jules-Rieffel. Je vous prie donc de bien vouloir considérer, ou plutôt reconsidérer, cette demande d'ouverture.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

**M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.** Madame Brunet, je vous sais très attachée à l'enseignement agricole, mais, si je puis me permettre, votre propos contient une erreur : le lycée a bel et bien reçu une réponse. Simplement, ce n'est pas celle qu'il espérait puisqu'elle est négative : nous lui avons indiqué que nous ne pouvons pas ouvrir cette section.

Comme vous l'avez souligné, la création d'une filière de baccalauréat CGEA relève d'une autorité académique, la DRAAF – direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt –, donc du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en lien étroit avec les services du conseil régional et du rectorat, ce qui est bien normal.

Je suis très attaché au dialogue social et je dis tous les jours à mes collaborateurs que l'évolution de la carte des formations proposées ne peut passer que par la concertation. Aussi la demande formulée par le lycée a-t-elle fait l'objet d'échanges nombreux, depuis deux ans, entre mes services et les délégués du personnel de l'EPLFPA – l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole – Nantes terre atlantique. Mon ministère les a reçus à plusieurs reprises : le 20 juin 2018, à l'occasion d'une audience au sujet de l'évolution des formations dispensées par l'établissement ; le 30 janvier 2019, lors d'une réunion ; le 27 mars 2019, ils ont rencontré le directeur général de l'enseignement et de la recherche ; enfin, le 4 juillet 2019, ils ont rencontré la secrétaire générale, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2019-2020.

Pour établir les priorités en matière d'ouverture de formations, la DRAAF des Pays de la Loire s'est fondée sur une analyse fine des besoins du territoire, au terme de laquelle elle n'a pas retenu la demande du lycée Jules-Rieffel.

Pour être tout à fait transparent, je rappelle que le recrutement des élèves dans la filière polyculture-élevage en Loire-Atlantique est en perte de vitesse quasi régulière depuis. En quatre ans, quarante élèves de moins l'ont choisie, soit un plus de l'équivalent d'une classe. L'offre en formation initiale est insuffisante, selon l'étude menée par la DRAAF et par nos services, et un redéploiement des moyens n'est pas envisagé par l'autorité académique.

Je m'attache depuis dix-huit mois à inverser la tendance de baisse des effectifs. Je le dis depuis mon entrée en fonctions, l'enseignement agricole doit redevenir un primo-choix au lieu d'être un choix par défaut. Voilà pourquoi j'ai lancé la campagne « L'aventure du vivant », voilà pourquoi nous avons agi sur diverses formations. À la rentrée 2019-2020, pour la première fois depuis dix ans, le déclin des effectifs s'est arrêté et environ 2 000 lycéens supplémentaires ont été recrutés.

Nous devons encore travailler à faire des orientations en filière technique agricole au lycée un primo-choix ; peut-être pourrions-nous, à cette condition, envisager l'ouverture de filière que vous souhaitez. En revanche, actuellement, l'effectif constaté sur votre territoire ne le permet pas.

Enfin, je vous remercie d'avoir observé que nous avons revalorisé le budget de la formation agricole.

**M. le président.** La parole est à Mme Anne-France Brunet.

**Mme Anne-France Brunet.** J'entends votre analyse, monsieur le ministre. Je précise qu'il n'existe aucun établissement public agricole dans le département,...

**M. Didier Guillaume, ministre.** Bien sûr !

**Mme Anne-France Brunet.** ...seulement un établissement privé situé hors des limites départementales. Cela explique peut-être la situation que vous évoquez. Je vous remercie d'avance de suivre le dossier ; peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler.

**M. Didier Guillaume, ministre.** Je le suis, soyez sans crainte.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-France Brunet](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1025

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture et alimentation

**Ministère attributaire :** Agriculture et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2020](#)

**Réponse publiée le :** 9 décembre 2020, page 3532

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 mai 2020](#)